

n°7
Avril 2016

P.3
Actualités

P.6
Autour du soin
*L'unité Michel JOUVET
La maison des arts*

P.9
A la loupe
Le bureau des entrées

P.10
Zoom sur
*Cécile Heusse
Les GEM*

P.14
En chantier
PersoZ



Directeur de la publication : M Hubert Meunier

Ont participé à ce numéro : Mme Laetitia Augis, M Jacques Chananeille, Mme Agnès Clermont, Dr Caroline Collinet, Dr Alain Nicolas, M Daniel Grandjean, M Philippe Hamery, Mme Cécile Heusse, Mme Claire Marc, M Keran Malfroy Camine, Dr Anne Monnet, M Pierre Morel, M Maxime Rhoné, M Sylvain Riou, les membres du Copil des Journées du Vinatier et l'équipe de l'UPP.

Conception-Rédaction : Mme Anastasia Alaimo, Mme Anne-France Argans.

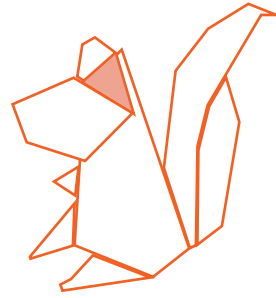
Crédits photos : Centre Hospitalier Le Vinatier

Pour toutes idées ou suggestions :

Cellule Communication au 04.81.92.56.15 / cellule_communication@ch-le-vinatier.fr

Actualités

en cours ...



les 9^{èmes} Journées du Vinatier

Pour la neuvième année consécutive, les Journées du Vinatier se dérouleront les 16 et 17 juin 2016 au Centre Social autour du thème **“La psychiatrie est-elle une alchimie ? A la recherche de la potion magique...”**

Nous vivons dans un village d'irréductibles soignants qui tentent encore de résister à l'envahissement d'une médecine sans âme d'où l'humain fait de plus en plus défaut.

Sans cesse à la recherche de formules, de médications, de bricolages, d'inventions, etc., nous faisons appel à la science et/ou à la sorcière pour tenter de soigner des patients atteints de maladies dites mentales.

Témoignons ensemble de nos expériences aux prochaines journées...

Découvrez le bulletin d'inscription sur notre site Internet :
<http://www.ch-le-vinatier.fr> rubrique Actualités.



Les 9^{èmes} Journées du Vinatier
Les jeudi 16 et vendredi 17 juin 2016
Au Centre Social du CH Le Vinatier



à venir ...

Programme Profamille

Les prochaines réunions d'information se dérouleront :

> **Vendredi 3 juin 2016 à 14h** - bâtiment 415 pour la session débutant le 9 septembre 2016.

Les séances sont le vendredi après midi de 13h à 17h.

> **Lundi 21 novembre à 17h30** - bâtiment 415 pour la session débutant en février 2017 (date non fixée séances le lundi de 17h30 à 21h30).



Programme

La Ferme du Vinatier

A la Ferme du Vinatier, l'exposition **Sens Dessus Dessous, usages et représentations du vêtement à l'hôpital psychiatrique** se poursuit jusqu'au 3 juillet 2016 avec trois nouvelles visites singulières :

- > **jeudi 31 mars à 19H**, visite en compagnie de Romain Slocombe, auteur invité du festival Quais du Polar, qui vous fera découvrir son univers singulier à travers une visite ponctuée de lectures d'extraits de ses œuvres et d'ouvrages qui l'ont accompagnés lors de son écriture et traitant de la folie et de la psychiatrie.
- > **samedi 21 mai à 19H**, à l'occasion de la Nuit des musées, la Compagnie Locus Solus proposera une visite singulière et théâtrale de l'exposition !
- > **jeudi 9 juin 2016 à 19H** Corps inventif - Visite dansée par la Cie Pascoli, dans le cadre des scènes de rencontres **Au cœur de tes oreilles**.



A noter également que la Ferme du Vinatier accueillera l'auteure Diane Meur pour un entretien autour de son œuvre littéraire et plus particulièrement de son dernier roman *La Carte des Mendelssohn* (Sabine Wespieser, 2015), le **mercredi 25 mai à 18H30**, en partenariat avec la Villa Gillet et les Assises Internationales du Roman.

Enfin, rendez-vous **du 8 au 15 juin** pour la 13^e édition des scènes de rencontres **Au cœur de tes oreilles**. Artistes amateurs et professionnels, étudiants des structures d'enseignement artistique de la région, patients, personnels et publics extérieurs se rencontreront autour de propositions artistiques festives !



Programme de La Maison des Usagers



Judi 14 avril - à 14h

Bien vivre avec le trouble bipolaire - Association ICEBERGS

Rencontre et échanges avec l'association ICEBERGS, groupe d'entraide mutuelle (GEM) pour les personnes souffrant de troubles bipolaires. Située à Lyon 2^{ème}, l'association propose information, écoute, entraide, groupes de paroles, activités de loisirs, réunions à destination des familles...
Entrée libre. Ouvert à tous : patients, familles, professionnels ...
Accueil et discussion autour d'une boisson.

Lundi 18 avril - à 15h30

Journée Européenne de vos Droits en Santé

Les usagers connaissent-ils bien leurs droits ? Après-midi d'information pour connaître ses droits en santé.
- Diaporama « Les droits des usagers du système de santé »
- Jeu "Histoires de Droits", les droits en santé mentale
Entrée libre. Ouvert à tous : patients, familles ...

Mardi 03 mai - de 14h à 16h

Prendre soin de soi... en quelques gestes

Atelier lavage des mains, organisé par une cadre de santé hygiéniste de l'hôpital.
Ouvert à tous : professionnels, patients...

Judi 26 mai - 14h

LOGEMENT et handicap psychique

Présentation de l'association ORLOGES (Office Rhodanien de Logement Social), spécialisée dans l'accompagnement vers le logement des personnes souffrant de troubles psychiques (appartements individuels ou collectifs, pérennes ou à l'essai).

Mardi 31 mai - entre 14h et 16h (entretiens individuels)

Atelier CV et/ou lettre de motivation "Les outils de la recherche d'emploi"

Animé par les associations Cefra et Messidor.
Atelier pour améliorer son CV et/ou sa lettre de motivation, à destination des patients suivis en intra ou extrahospitalier.
Inscription obligatoire auprès de la Maison des Usagers.

Mardi 28 juin - à 14h

EMPLI et handicap psychique

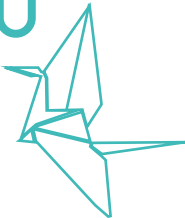
Présentation des associations MESSIDOR, L'ADAPT, INDUSTRIE SERVICE et La ROCHE, spécialisées dans l'insertion professionnelle des personnes souffrant de handicap psychique.

Judi 30 juin - à 14h

PROFAMILLE

Présentation du programme PROFAMILLE du Centre Hospitalier Le Vinatier.
Programme psychoéducatif destiné aux familles de patients souffrant de schizophrénie ou de troubles apparentés, qui se sentent souvent désarmées face aux manifestations de la maladie.

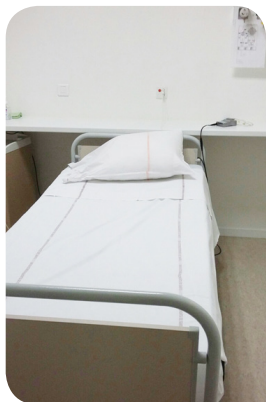
Autour du soin



L' Unité Michel Jovet

Situé au 1^{er} étage du bâtiment 415 et rattaché au pôle Est de psychiatrie adultes, l'unité Michel Jovet accompagne en moyenne chaque année 900 patients souffrant de troubles du sommeil. Le Dr Alain NICOLAS, responsable de service, nous a ouvert les portes de cette unité peu commune.

Créée en 1985, sous l'impulsion du Dr Patrick Lemoine, l'unité du sommeil du Vinatier traite l'ensemble des troubles connus, et plus particulièrement l'insomnie et le syndrome des jambes sans repos (trouble neurologique qui cause un besoin irrésistible de bouger les jambes au moment du repos). Autre spécificité, elle accueille les patients suivis en psychiatrie dont les troubles du sommeil sont généralement déterminés par leurs pathologies. "Tous les patients suivis en psychiatrie sont soumis à des troubles du sommeil, que ce soit du fait de leur maladie ou de leur traitement. On observe ainsi une recrudescence des apnées du sommeil chez les patients psychotiques et la moitié des patients suivis sont dépressifs ou en phase de l''être" nous explique le Dr Nicolas.

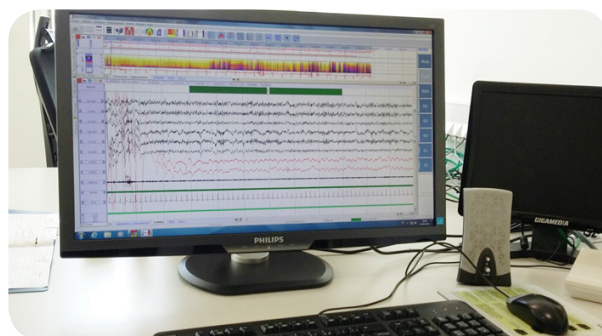


Chambre

Adressé par son médecin traitant ou son établissement de rattachement et après analyse de sa situation, le patient est invité à rencontrer l'équipe pour un premier rendez-vous. Cette consultation vise à reprendre la vie entière du patient afin d'identifier ses habitudes de vie et de mieux qualifier les difficultés ressenties au quotidien. A l'issue

du rendez-vous, un enregistrement du sommeil sur deux nuits est programmé.

"Les patients dorment deux nuits dans l'unité au sein des trois chambres dédiées. Cela permet de garantir de bonnes conditions d'enregistrement - absence de bruit, de lumière et de variation thermique - ce qui ne serait pas possible si celui-ci s'effectuait au domicile des patients. Durant la nuit, l'équipe reste présente pour observer et s'assurer du bon déroulement de l'enregistrement" ajoute le Dr Nicolas. Une fois enregistrés, le sommeil et ses différentes phases sont analysés grâce à la lecture du tracé. Sommeil lent, sommeil profond, sommeil très profond ou encore sommeil paradoxal...Rien n'échappe à l'équipe.



Exemple d'un tracé d'enregistrement

Restitué au patient, ce tracé lui permet de "voir" son sommeil. Il visualise ainsi l'ensemble des phases et leurs dysfonctionnements éventuels et constate parfois un décalage entre ce qu'il ressent et la réalité. Outre sa vocation de diagnostic, le tracé et l'analyse qui en découle permettent de mettre en place de nouvelles stratégies visant le mieux être voire la disparition des troubles du patient. Une aide à la thérapeutique au travers de la resynchronisation éveil/sommeil, de l'apprentissage de l'hygiène du rythme veille/sommeil ou encore de la luminothérapie peut ainsi être proposée. En parallèle, un travail de jour visant le maintien de l'éveil peut également être mis en place, améliorant ainsi la qualité de vie du patient mais aussi sa prise en charge psychiatrique.

L'unité Michel Jovet accueille majoritairement des personnes adultes mais travaille également auprès d'un public plus jeune, souvent soumis à des troubles de parasomnie tels que les terreurs nocturnes ou le somnambulisme. L'équipe travaille également en étroite collaboration avec l'unité GénoPsy autour de maladies génétiques inversant le rythme éveil/sommeil ainsi qu'avec l'unité Deniker avec laquelle elle partage ses locaux.

La Maison des Arts

Regroupés au sein d'un même bâtiment, les ateliers d'art-thérapie, de musicothérapie et de peinture constituent la Maison des Arts. Avec pour objectif premier l'ouverture de la pratique artistique aux patients, ces trois dispositifs proposent un large éventail d'activités, adapté à chaque usager. Nous vous proposons de découvrir cette structure peu ordinaire, rattachée au pôle Centre de psychiatrie d'adultes mais dévolue à l'ensemble des patients de l'établissement.

L'atelier d'art-thérapie

Centré préférentiellement sur la sculpture, l'atelier d'art-thérapie propose également la peinture ou le dessin comme outil de médiation. La terre, le bois mais aussi la mosaïque peuvent être travaillés au cours d'activité groupale ou de prise en charge individuelle. Les patients, adressés par le corps médical et l'équipe soignante, bénéficient de l'expérience et du savoir-faire de l'art thérapeute Daniel Grandjean. Chaque jour, cet ancien compagnon de France diplômé de l'école des Beaux-Arts et formé à l'art-thérapie, accompagne tous types de patients au sein de son atelier ou directement dans les unités de soin. Quelles soient collectives ou individuelles, les réalisations s'inscrivent toujours dans une démarche de soin, en étroite collaboration avec le corps médical. "Nous travaillons beaucoup autour de la symbolique. Ce n'est pas la réalisation qui compte mais la manière dont celle-ci s'inscrit dans le parcours du patient" indique M. Grandjean. Un travail autour de la question de la trace et de la mémoire est également mené au travers de projets originaux, toujours adaptés aux patients. On peut ainsi citer l'accompagnement spécifique mené auprès de détenus à la prison de Corbas.

Partie intégrante du dossier patient, l'ensemble des ouvrages est restitué aux auteurs ou affiché avec leur accord. Parmi les nombreuses créations, vous pouvez ainsi contempler la mosaïque ainsi que les totems créés dans le cadre de projets collectifs avec l'équipe soignante et installés au sein de l'unité Constance Pascal (Unité de Longue Evolution du pôle Centre).



L'atelier sonore

Créé en octobre 1987, soit 29 ans, l'atelier sonore a pour objet de travailler avec le médium sonore afin d'ouvrir des canaux de communication différents de la parole, dans le cadre d'un projet thérapeutique. Cet accompagnement exclusivement groupal associe ainsi musicothérapie active, musicothérapie réceptive et relaxation psychomusicale au travers d'ateliers composés de 7 à 10 participants. Infirmière de formation puis diplômée d'un certificat technique de musicothérapie, Claire Marc accompagne de multiples groupes au sein de l'atelier, dans les unités ou encore dans différentes structures extrahospitalières. Accueillant les patients sur prescription médicale ou intervenant à la demande des équipes soignantes, elle travaille auprès des publics adultes et adolescents. Chaque groupe est co-construit avec les équipes afin de s'adapter aux patients et proposer un projet cohérent et ajusté aux besoins de chacun comme nous l'explique Claire Marc : "Il existe autant de musicothérapies que de musicothérapeutes. Au sein de l'atelier, nous travaillons, avec Chloé Riou, sur trois axes différents. La musicothérapie active : il s'agit ici de faire parler le patient autrement que par la parole, de lui présenter une autre manière de parler de soi au travers du sonore. Nous pouvons ainsi proposer des improvisations sonores. Avec pour objectif de commencer et de terminer ensemble, cette technique permet d'entrer en relation par l'intermédiaire des sons. Il n'y a ici aucune recherche d'esthétisme, limitant

ainsi la barrière technique. En parallèle, nous travaillons également autour de la musicothérapie réceptive axée sur l'écoute musicale. Davantage adaptée à des patients ayant déjà accès à la parole, cette technique propose de faire émerger la parole du patient suite à l'écoute d'une bande sonore spécifiquement élaborée. Enfin, nous proposons également de la relaxation psychomusicale, particulièrement adaptée aux patients psychotiques, qui permet au patient de se réapproprier son corps pour mieux se réapproprier la parole au travers d'un temps de relâche et de détente sur une bande sonore."



L'atelier peinture

Animé par l'artiste peintre Jacques Chananeille, l'atelier intersectoriel de peinture accueille chaque jeudi des patients ayant ou non une prédisposition artistique. Contrairement aux ateliers d'art-thérapie et sonore, ce dispositif est pleinement dévolu à l'expression artistique au travers de la peinture, sans ambition thérapeutique. « Chaque personne est différente. Certains ont déjà une pratique artistique, d'autres n'ont jamais utilisé un pinceau. A leur arrivée et en fonction de leur expérience, je les oriente vers une technique (acrylique, aquarelle...) puis je les accompagne dans l'élaboration de leur toile. Il n'existe donc pas de processus type mais plutôt un accompagnement individuel de chacun » nous indique Jacques Chananeille. Vous pouvez admirer les nombreuses œuvres réalisées au cours des différentes expositions organisées tout au long de l'année.



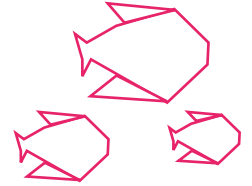
La Fabrique à son

En parallèle de son activité à l'atelier sonore, Claire Marc s'est lancée, il y a trois ans, dans une nouvelle aventure : « La fabrique à sons ». Né d'un partenariat avec le Centre de Formation des Musiciens Intervenants, un musicien professionnel et le Vinatier, ce dispositif propose une médiation sociale et instrumentale, sans vocation thérapeutique, aux adultes et adolescents mélomanes. Animé par un musicien professionnel, cet atelier hebdomadaire propose un travail autour du sound painting. Très facilement appropriée par les patients, cette technique spécifique consiste à signer des indications pour essayer de construire une musique au cours d'improvisation. Pour plus d'information, vous pouvez télécharger la plaquette de la « fabrique à sons » disponible sur la page d'accueil de notre site intranet.



Le Bureau des Entrées

À la loupe



Localisé depuis mai 2014 dans quatre bâtiments différents, le bureau des entrées assure de nombreuses missions allant de l'accueil des patients, à la gestion des dépôts en passant par la facturation. Pour mieux comprendre son fonctionnement, ses missions et ses différentes implantations, Monsieur Pierre Morel, responsable du service, nous a accueillis.

Un emplacement central : le bâtiment 308

Située de manière stratégique au centre de l'établissement, une partie de l'équipe du bureau des entrées assure l'accueil téléphonique et physique des patients et de leurs entourages et délivre l'ensemble des informations générales aux différents visiteurs. "C'est ici que les dossiers administratifs d'admissions des patients sont constitués : les renseignements sur les patients saisis informatiquement les suivront pendant tout leur séjour à l'hôpital. Identité, lieu et date de naissance, autant d'informations nécessaires pour assurer l'identification de chaque personne prise en charge" nous éclaire M Morel.

Outre la constitution du dossier, l'équipe coordonne également le dépôt des objets de valeur. Ainsi chaque patient est informé, dès son arrivée, des différentes possibilités de dépôt de valeur et objets personnels afin de les préserver des risques de perte et/ou de vol. "Si la remise des dépôts par les patients peut se faire indifféremment au bâtiment 308 ou à l'accueil de l'UPRM, seuls les patients admis hors SMAUP peuvent venir récupérer, lors de leur départ, leurs objets personnels au 308 (pour les patients du SMAUP les biens ainsi confiés sont disponibles à l'accueil de l'UPRM), les sommes d'argent bijoux et objets précieux les attendent quant à eux au Centre des Finances Publiques (bâtiment 201)", nous précise M Morel.

Enfin, la facturation des soins et les autres tâches administratives courantes comme la gestion des clés électroniques des patients, l'édition et la délivrance de documents (bulletin de situation, prise en charge pour consultation extérieure...) sont également réalisées bâtiment 308.

L'accueil des urgences: bâtiment 501

Pour répondre aux besoins spécifiques du SMAUP (UPRM, UHTCD, UHCD) et permettre une continuité de service, un agent du bureau des entrées présent dans les locaux de l'UPRM, assure, 24H/24, l'accueil ainsi que la gestion des dépôts des patients. "La constitution des dossiers d'admission et de soins sans consentement est effectuée directement auprès de cet accueil. Ils sont par la suite transmis pour traitement aux équipes du 308 (dossiers d'admission), ou du 201 (dossiers de soins sans consentement)" nous explique M Morel.

Les soins sans consentement : bâtiment 201

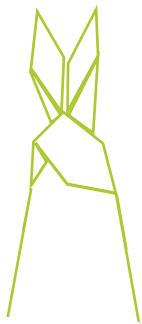
Le bureau des soins sans consentement gère les dossiers et le suivi des patients en soins sans consentement. Il assure la préparation et l'organisation des audiences du Juge des libertés et de la détention qui vient deux fois par semaine (mardi et vendredi) tenir audience au Vinatier. Son rôle consiste à contrôler la légalité de ces soins, soit automatiquement avant le 12^{ème} jour d'hospitalisation, soit à la demande d'un patient ou d'un membre de sa famille.

Le bâtiment 502

Enfin, une antenne de consultations est installée au bâtiment 502. Il s'agit là d'enregistrer les dossiers administratifs et de faire payer les personnes venant dans les différentes consultations de spécialité au bâtiment "REVOL".

Répartie géographiquement sur l'ensemble de ces sites, l'équipe du bureau des entrées assure ainsi chaque jour de multiples missions visant la gestion administrative de la prise en charge des patients, garantissant et facilitant ainsi le travail de l'ensemble des services de l'établissement.

Zoom sur...



Cécile Heusse Référént Handicap Mutualisé

Bonjour Cécile, pouvez-vous nous présenter votre parcours ?

Après l'obtention d'un Baccalauréat scientifique, j'ai suivi des études d'ergothérapeute en Belgique. Une fois mon diplôme obtenu, j'ai travaillé dans différents centres de neuropédiatrie. Pour ensuite exercer, en septembre 2010, au Burkina-Faso dans le cadre d'un VSI (Volontariat de Solidarité Internationale). Durant ces deux années à l'étranger j'ai travaillé pour une ONG qui œuvre auprès d'enfants handicapés. Intégrée dans l'équipe locale, je participais aux prises en charge paramédicales des enfants et menais différents projets en lien avec l'association (éducation inclusive, évaluation des besoins spécifiques aux personnes en situation de handicap dans des camps de réfugiés, etc.). Après cette expérience riche, j'ai décidé de reprendre, à mon retour, des études dans la gestion de projets dans le domaine du handicap. J'ai donc suivi et validé le Master 2 "Situation de handicap et participation sociale" à l'EHESP. A la fin de la formation, j'ai obtenu le poste de Référént Handicap Mutualisé au Centre Hospitalier Le Vinatier mis en place dans le cadre d'une convention d'une durée de trois ans qui lie la FHF avec le FIPHFP.

Pouvez-vous nous parler de cette convention de partenariat entre la FHF et le FIPHFP ?

Cette convention, signée en novembre 2014, a pour objet de réaffirmer l'engagement respectif de la FHF et du FIPHFP dans la promotion de l'emploi des personnes en situation de handicap et en restriction d'aptitude dans les établissements sanitaires et médico-sociaux publics.

Cette convention est mise en œuvre dans quatre régions expérimentatrices par des « référents handicap mutualisés ». Et, en Rhône-Alpes, c'est moi qui suis chargée d'animer ce nouveau dispositif pilote.

Quelle est l'objectif d'une telle convention ?

Le but de cette convention est d'encourager et de soutenir les établissements qui mettent en place des actions pour recruter et intégrer des personnes en situation de handicap et pour maintenir dans l'emploi des agents qui rencontrent des difficultés sur leur poste de travail en raison d'un problème de santé. A un niveau régional, je dois parvenir à sensibiliser les établissements afin d'atténuer les représentations négatives du handicap et pour que les adhérents prennent conscience des enjeux de l'intégration des professionnels en situation de handicap. Il faut savoir que, légalement, les employeurs publics sont tenus de compter au moins 6% de travailleurs handicapés dans leurs effectifs.

Quelle est l'implication du Centre Hospitalier Le Vinatier dans ce projet ?

Le Vinatier est l'établissement support auquel je suis rattachée administrativement. Il me met à disposition des locaux, le système d'information et le matériel dont j'ai besoin pour mener à bien mes missions.

M. Meunier est présent aux comités de pilotage régional. Il prend part à la définition et à l'évaluation de mes objectifs, aux orientations stratégiques du dispositif, ...



Photographie de Cécile Heusse

Quelles sont vos missions principales ?

Mon rôle est d'être une personne ressource pour les établissements adhérents à la FHF Rhône-Alpes. Je dois les soutenir et les accompagner dans la mise en œuvre d'actions concrètes et pertinentes pour recruter et maintenir dans l'emploi des personnes reconnues "travailleurs handicapés" ou inaptes à leur poste de travail ou à leur fonction. Pour cela je dois :

- > Informer les établissements sur les aides du FIPHFP afin qu'elles soient mieux connues et plus utilisées ;
- > Assister les établissements dans leurs démarches administratives ;
- > Assurer ou aider à la mise en place d'actions de formation et/ou de communication en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées ;
- > Soutenir les établissements dans la mise en œuvre de leur politique handicap en leur proposant différents axes de travail;
- > Aider les employeurs à accompagner des agents en situation de handicap ou en restriction d'aptitudes.

Quelles actions ont été mises en place ou vont être mises en place ?

Lors du premier semestre 2015, je me suis tout d'abord appropriée mon rôle, puis j'ai cherché à connaître les besoins et les attentes des établissements en allant à leur rencontre. Cela m'a permis de faire connaître le dispositif et d'apporter des renseignements sur la thématique sur laquelle je suis positionnée. Dans le second semestre, j'ai organisé des journées de formation pour les référents handicap de la fonction publique hospitalière. Courant 2016, d'autres actions sont prévues comme une formation destinée aux médecins du travail et aux cadres par exemple. Celle-ci aura pour objectifs de donner des clefs pour retravailler les fiches de poste et réinstaurer un travail collaboratif entre les différents acteurs.

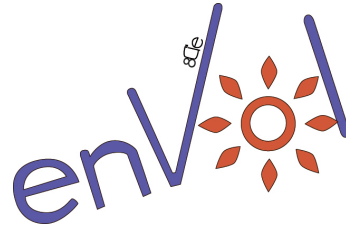
Dans l'ensemble, je suis satisfaite de mon poste où je dois faire preuve d'autonomie, de polyvalence, d'imagination... C'est un beau défi !

En 2013, on comptait 373 GEM sur le territoire français dont 90% dédiés aux personnes présentant des troubles psychiques. Né de la loi du 11 février 2005, qui reconnaît pour la première fois la spécificité du handicap psychique, les GEM ont pour objectif premier l'amélioration des conditions de vie des personnes atteintes de troubles psychiques et/ou cognitifs en favorisant le soutien mutuel et facilitant le lien social. L'originalité de ce dispositif réside dans la forte responsabilisation de ces membres, leur confiant ainsi son organisation ainsi que la définition des modalités qui le régissent. Placé au cœur du projet, l'usager adhérent prend ainsi une part active à la vie de l'association au travers d'activités dont il assure lui-même l'animation mais surtout par le biais des différents partenariats visant son ouverture sur la Cité. La gestion administrative et financière des GEM est ainsi assurée par les adhérents, soutenus par un parrain ayant pour mission de les épauler en cas de besoin. Structure d'accueil avant tout, les GEM ne sont pas médicalisés et ne doivent pas être associés à des lieux de soins.

Créé en 2007 et parrainé par le Vinatier, le GEM Envol & Cie, situé à Vaulx-en-Velin, nous a ouvert ses portes. Nous avons ainsi pu rencontrer Keran Malfroy Camine, Vice-président et adhérent, et Philippe Hamery, animateur.

Quand et comment a été créé le Gem Envol & Cie ?

KMC : Nous étions au départ investis dans le Comité des Fêtes et des Loisirs (CDFL) du Vinatier qui organisait des actions pour et avec les usagers. Puis, suite à la loi de 2005, le comité, sous l'impulsion de Nathalie Roche, a décidé de se monter en GEM. Les statuts furent ainsi déposés en 2007. Nous étions au départ une vingtaine de personnes et avons mis progressivement les activités en place. Nous avons également déménagé plusieurs fois avant d'intégrer les anciens locaux de Villeurbanne d'où nous sommes partis cet été pour rejoindre les locaux actuels de Vaulx-en-Velin.



PH : Comme tous les GEM en France, nous bénéficions d'un financement de l'ARS de 65 000€ par an ce qui équivaut à notre budget de fonctionnement avec 1,8 ETP d'animateurs.

Quels sont les objectifs de ce GEM ?

PH : Nous sommes un lieu d'accueil libre où chacun peut venir sans prescription. Nous nous adressons plus particulièrement aux personnes majeures isolées présentant des troubles psychiques stabilisés mais nous accueillons également un public plus large comme des membres de Conseil de Quartier par exemple. Le GEM Envol & Cie n'a pas de vocation thérapeutique et n'intervient pas sur le champ du logement ou de l'emploi. Il est davantage axé sur un mode collaboratif visant l'autonomie et la responsabilisation de ses membres afin de faciliter leur insertion sociale au travers de projets variés et favoriser l'émergence de liens avec la Cité. En tant qu'animateurs, nous sommes là pour les accompagner et veiller au respect du cadre défini avec eux mais nous leur laissons toujours le champ libre pour gérer l'association et porter de nouvelles initiatives.

Comment fonctionne le GEM ?

PH : Comme je l'indiquais, le GEM est géré directement par ses membres, encadrés par Nathalie Roche et moi-même. Afin de placer l'adhérent au cœur du dispositif nous nous sommes organisés autour de deux bureaux : un bureau composé de personnalités extérieures et un bureau composé d'adhérents. Chaque fonction similaire est ainsi amenée à travailler ensemble, permettant ainsi échanges, partages d'expériences et de compétences.

Comment s'organise l'accueil des adhérents ?

KMC : Un temps d'accueil téléphonique est assuré le mardi après-midi par les membres du conseil d'entraide. Nous pouvons ainsi renseigner les personnes et leur proposer un rendez-vous pour une première rencontre. Les nouveaux arrivants ont souvent été orientés par le personnel médical ou par la Maison des Usagers du Vinatier dont nous assurons une fois par mois la permanence. Après leur avoir présenté le fonctionnement du GEM, nous leur proposons une « période d'essai » d'un mois. Cette période permet au futur adhérent de s'assurer que notre structure correspond bien à ses attentes et de déterminer son niveau d'implication. Chacun est ainsi libre de s'impliquer comme il le souhaite mais nous insistons sur le fait que nous sommes plus qu'un centre d'activités.

Et pour les activités ?

KMC : La quasi-totalité des activités est assurée par les adhérents et couvre de nombreux champs différents. Nous avons ainsi un atelier relaxation, une initiation à l'informatique, un atelier écriture ou encore des séances de couture-tricot. Nous proposons également des activités en dehors de nos locaux comme les jardins partagés sur la commune de Villeurbanne, des séances de piscine à Bron ou encore des sorties culturelles. Enfin, nous accueillons aussi quelques intervenants extérieurs comme, en ce moment, un artiste-peintre.

Quels sont les différents projets menés par le GEM ?

PH : En dehors des activités proposées par les adhérents, nous bénéficions de différents partenariats favorisant l'ouverture du GEM sur l'extérieur. Nous pouvons ainsi citer le festival "A vos a priori" qui, co-organisé par différentes structures hétérogènes, permet, le temps d'une soirée et autour d'une scène, de faire se rencontrer tous types de public. Cet évènement bisannuel a reçu un prix de la Fondation de France en 2014. Nous bénéficions également du programme "Culture pour tous" qui nous permet de tisser des liens avec le quartier. Enfin, nous travaillons avec les acteurs locaux comme la mairie de Villeurbanne ou les CLSM. En parallèle de ces partenariats nous menons

d'autres initiatives s'inscrivant encore et toujours dans l'ouverture aux autres et la destigmatisation du handicap psychique. Nous avons ainsi pu proposer à nos adhérents deux voyages collaboratifs en bateau, dont le dernier s'est organisé avec l'association Forum Réfugiés, et avons participé à la SISM 2016.

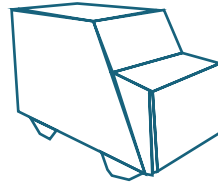
Pour finir et en tant que membre historique de ce GEM, pouvez-vous nous éclairer sur les raisons de votre implication ?

KMC : Au travers du GEM, j'ai pu tisser de forts liens d'amitié et sortir de l'isolement. Faire partie du GEM c'est aussi pouvoir échanger avec les autres, apprendre et aider. Au travers des différentes activités que j'anime, j'essaie d'aider les autres et de leur consacrer du temps.



Vous pouvez contacter le GEM Envol & Cie du lundi au vendredi de 10h30 à 16h30 au 04.72.81.96.46 ou par mail à gemenvoletcie@gmail.com.

En chantier



Le Centre Psychiatrique Ambulatoire PERSOZ

Dans le cadre du regroupement de l'offre extrahospitalière du pôle Est de psychiatrie d'adultes, les structures G08 et une partie de celles du Z53 seront prochainement réunies au sein d'un nouveau bâtiment.

Situé à Villeurbanne, dans le quartier de la Perralière/ Grand Clément, ce nouveau bâtiment baptisé par les équipes du pôle Est « Centre Psychiatrique Ambulatoire PERSOZ » accueillera, courant juin 2016, les 5 unités suivantes :

- > CMP adultes du G08 (actuellement au 136 rue Louis Becker 69100 Villeurbanne) ;
- > Hôpital de Jour adultes du G08 (actuellement au 95 boulevard Pinel 69500 Bron, bâtiment 502) ;
- > CATTP adultes du G08 (actuellement au 4 et 10 rue Branly 69100 Villeurbanne) ;
- > CMP personnes âgées du Z53 (actuellement au 4 et 10 rue Branly 69100 Villeurbanne) ;
- > CATTP personnes âgées du Z53 (actuellement au 4 et 10 rue Branly 69100 Villeurbanne) ;

Lancé en 2007, ce programme initialement réservé à l'aménagement d'appartements thérapeutiques a évolué vers un véritable projet de construction débuté au mois de mars 2014 pour une réception programmée en mai 2016.

Ce bâtiment neuf, composé de 3 niveaux, atteint au total 1433 m² organisés de la manière suivante :

- > Au RDC, l'hôpital de jour ainsi que les apports en logistique seront installés de manière à ce que le traitement du linge sale soit plus simple. Au même niveau, Une salle polyvalente de 105 m² servira pour l'organisation d'activités du pôle
- > Le 1^{er} étage accueillera le CATTP adultes et le CATTP personnes âgées mais également des locaux de soins mutualisés: une salle d'activité, une cuisine thérapeutique, un salon patient et une salle de gym ;
- > Le 2^{ème} étage et une partie du 3^{ème} étages regrouperont le CMP adultes, les bureaux de consultation et la

mutualisation de pièces pour les personnels comme l'office personnel et la salle de réunion, ainsi que la présence des salles de soins mutualisées (3 box d'injection, pharmacie, désinfection) pour le CMP adulte et géroto ;

- > Dans la seconde partie du 3^{ème} sera installé le CMP personnes âgées ;
- > Enfin, le sous-sol sera aménagé de 18 places parking et des locaux techniques.

Ainsi regroupées, les unités bénéficieront d'une meilleure lisibilité de l'offre de soins psychiatriques et une mutualisation des locaux et équipements

Piloté par Maxime Rhoné de la Direction des Travaux, ce projet a été élaboré en collaboration avec les équipes du pôle Est de psychiatrie adulte et a bénéficié de l'expérience acquise sur le projet Hôpital 2012 conduisant ainsi à des modifications pendant projet. Peu consommateur d'énergie, ce bâtiment s'inscrit dans une démarche environnementale avec notamment, lors de sa construction, le respect des différentes normes en vigueur et la gestion des déchets, ainsi que la mise en place d'une isolation spécifique sur l'extérieur ou encore la régulation des températures.





Centre Hospitalier Le Vinatier

BP 300 39 - 95 bd Pinel - 69 678 Bron cedex

Tél. 04 81 92 56 10

dg@ch-le-vinatier.fr

www.ch-le-vinatier.fr